

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
prolongation de l'exercice des fonctions supérieures en qualité
de Directeur général adjoint du Service général du Patrimoine**
Extrait

A.Gt. 28-03-2025

M.B. 08-04-2025

Par arrêté daté du 28 mars 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

1) La désignation de Monsieur Jean-Louis BLANCHART pour l'exercice des fonctions supérieures en qualité de Directeur général adjoint (rang 15) du Service général du Patrimoine, au sein de l'Administration générale de la Culture, est prolongée du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 inclus.

2) L'arrêté du 20 décembre 2024 est rapporté.

Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Il sera communiqué à l'intéressé. Une copie sera transmise pour information à la Cour des Comptes.